

Expert en efficacité énergétique des bâtiments

RNCP29063 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	227
Code(s) ROME	F1106, F1103, H1102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	30/01/2018

Certificateur(s)

Wedge polytechnic international institute - Wedge business school wedge institute

<http://www.wedge-formation.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'expert en efficacité énergétique porte le projet de construction ou de rénovation thermique de bâtiment des clients professionnels ou particuliers, dont l'objectif final est de respecter la réglementation thermique 2012 (habitation, bâtiment tertiaire ou collectif...), il dirige les missions réglementaires requises par la RT 2012 en fonction de l'avancement du projet et fixe les objectifs de performance énergétique réglementaire à atteindre en fonction de chaque typologie de bâtiment. Il est amené à contrôler les rapports d'études et de contrôles, et peut être amené à effectuer lui-même ces essais et mesures, d'apporter à ses clients des pistes d'amélioration et conseils en cas de résultats non-conformes à la RT 2012. Depuis le 1er Janvier 2013, toute construction ou rénovation est soumise à la RT2012, l'expert en charge du projet est tenu de répondre à une réglementation qui lui demande certifications et compétences.

L'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005, le décret 2010-1269 du 26 octobre 2010 (RT 2012), et les règles QUALIBAT pour la qualification 8711 ET 8721 relatives au logement et à la construction a posé les règles applicables à cette profession. 4 volets :

La compétence :

L'expert doit présenter des garanties de compétence et disposer d'une organisation et de moyens appropriés. L'expert, personne physique, doit être certifié par un organisme accrédité pour la réalisation des DPE et du contrôles technique de fin de chantier, accrédité par le ministère en charge de la construction à travers les qualifications QUALIBAT 8711 ET 8721 pour les tests d'infiltrométrie. Il peut également s'agir d'une personne morale qui emploie des salariés dont les compétences doivent être certifiées dans les mêmes conditions.

L'assurance :

L'expert doit être assuré pour le garantir des conséquences de l'engagement de sa responsabilité. Le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance pour les missions de contrôle technique, et d'une assurance décennale pour les missions d'étude thermique.

L'indépendance et l'impartialité :

Le professionnel ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir les diagnostics.

L'expert accompagne le maître d'ouvrage dans son projet de construction ou de rénovation thermique du dépôt du permis de construire à la réception du chantier. Par ce biais l'expert fournit les rapports conformes et nécessaires requis par la RT 2012 pour garantir la réception du chantier.

L'expert en efficacité énergétique dirige tout le processus RT2012, aussi bien les missions obligatoires que celles qui peuvent apporter des informations utiles pour des projet de construction ou rénovation thermique:

ETUDE THERMIQUE ;

TEST D'INFILTROMETRIE DE L'ENVELOPPE DE BATIMENT ;

TEST D'INFILTROMETRIE DES RESEAUX DE VENTILATION

DPE (Diagnostic de Performance Energétique) ;

CONTROLE TECHNIQUE DE FIN DE CHANTIER POUR REDACTION DE L'ATTESTATION TEHERMIQUE ATH ;

CONSEILS ET PISTES D'AMELIORATION;

Pour cela il entre en relation avec la maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage pour l'identification du projet, élabore l'étude thermique au bureau à l'aide d'un logiciel reconnu par le ministère en charge de la construction ,en étroite relation avec la maitrise d'œuvre en explicitant les objectifs réglementaire RT 2012 de performance énergétique minimum à atteindre, se rend directement sur les lieux et vérifie les conclusions des essais et mesures qu'il peut réaliser lui-même ou fait faire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

1. Analyser des obligations et enjeux de l'étude thermique et contrôles techniques RT2012

F1 – Présenter des résultats et des conclusions à des clients particuliers et professionnels

F2 – Conseiller les études et contrôles réglementaires et complémentaires

2. Programmer des déroulements d'études et de contrôles.

F1 – Anticiper des conditions et spécificités d'études et de contrôles à réaliser

F2 – Réaliser des plannings de déroulements d'étapes de d'opérations (processus RT2012)

3. Diriger des déroulements de d'études et de contrôles thermique des bâtiments

F1 – Réaliser et contrôler des résultats de l'étude thermiques et des contrôles techniques RT 2012

F2 – Coordonner des équipes de thermicien et contrôleurs technique

F3 – Identifier des besoins d'études et contrôles complémentaires

4. Etablir des rapports d'étude et contrôles réglementaires

F1 – Présenter des résultats et des conclusions à des clients particuliers et professionnels

F2 – Rédiger des rapports réglementaires d'études thermiques et contrôles techniques

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'expert en efficacité énergétique exerce son métier :

- sur sites pour l'audit technique des bâtiments de tous types (en construction, en travaux ou en exploitation).
- dans les bureaux (Bureau de contrôle technique, d'étude et d'ingénierie et cabinets d'architectes).
- service technique des collectivités locales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Expert en efficacité énergétique
- Thermicien du bâtiment
- Opérateur en infiltrométrie
- Economiste en énergie du bâtiment
- Contrôleur technique de la RT 2012

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005, le décret 2010-1269 du 26 octobre 2010 (RT 2012), et les règles QUALIBAT pour la qualification 8711 ET 8721 relatives au logement et à la construction a posé les règles applicables à cette profession

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 578 €
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée) R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	37 263
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP R2X80 — Attachés commerciaux R4X91 — Technico-commerciaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

5 personnes:

- 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président de jury
- le directeur pédagogique

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

5 personnes:

- 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président de jury
- le directeur pédagogique

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 30/01/2018

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP26156

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP31904

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/29063/>